

Élections CAMIEG 2015

Modification du calendrier

L'ÉLECTION SE FAIT PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU LUNDI 22 JUIN 8 H AU JEUDI 25 JUIN 12 H POUR LES RETRAITÉS ET LES ACTIFS. LES RETRAITÉS AURONT AUSSI LA POSSIBILITÉ DE VOTER PAR CORRESPONDANCE.

La liste des électeurs est composée de l'ensemble des agents statutaires affiliés à la CAMIEG. Les pensions de réversion et d'orphelin ne votent pas. La liste électorale sera figée le 21 mai 2015.

Vérification de la liste électorale :

La CAMIEG a en charge d'établir la liste des électeurs qui sera mise à disposition sur un site internet dédié, consultable par tous :

<https://www.elections2015camieg.fr>

Chaque électeur pourra également au travers de son N° de sécurité sociale s'assurer de son inscription comme électeur et vérifier si son adresse courrier est exacte sinon il ne recevra pas le matériel de vote.

■ À l'ouverture du site internet et dès que la liste provisoire sera établie, il vous

appartiendra de vérifier si les électeurs potentiels FO sont bien inscrits (en particulier les jeunes embauchés qui ne sont peut-être pas encore affiliés à la CAMIEG).

■ Faire remonter à la fédération avant le 21 mai les demandes de modification.

Matériels de vote par correspondance :

Le 29 mai, envoi pour les DOM du matériel de vote par correspondance aux Retraités (Bulletin de vote, Profession de foi, listes de candidats, notice explicative et enveloppes de vote).

Le 2 juin, envoi pour la Métropole du matériel de vote par correspondance pour les Retraités.

Les émargements des votes par correspondance auront lieu à J-14, J-7 et le 19 juin (14 h). Les votes arrivés après le dernier émargement ne seront pas pris en compte, les électeurs devront voter électroniquement.

La liste des votants vous sera transmise au fur et à mesure de chaque émargement.



Élections CAMIEG 2015

Modification du calendrier

Matériels de vote électronique :

Le 29 mai, 1^{er} envoi pour les DOM du matériel de vote électronique Actifs (Codes de vote, Profession de foi et notice explicative). 1^{er} envoi pour les DOM du matériel de vote électronique aux Retraités (Codes de vote et notice explicative).

Le 2 juin, 1^{er} envoi pour la Métropole du matériel de vote électronique Actifs (Codes de vote, Profession de foi et notice explicative). 1^{er} envoi pour la Métropole du matériel de vote électronique aux Retraités (Codes de vote et notice explicative).

Le 10 juin, 2^e envoi pour les DOM du matériel de vote électronique Actifs (Codes de vote, Profession de foi et notice explicative). 2^e envoi pour les DOM du matériel de vote électronique aux Retraités (Codes de vote et notice explicative).

Le 16 juin, 2^e envoi pour la Métropole du matériel de vote électronique Actifs (Codes de vote, Profession de foi et notice explicative). 2^e envoi pour la Métropole du matériel de vote électronique aux Retraités (Codes de vote et notice explicative).

Il n'y aura pas de possibilité de redemander un code de vote électronique.

Attention :

Certains électeurs partent en congés dès le mois de juin. Assurez-vous qu'ils seront en capacité de voter.